

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Plan stratégique, déjà une année de passée...

Alain Bibeau, erg., M.Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il y a maintenant un peu plus d'un an, les administrateurs du Conseil d'administration (CA) adoptaient le plan stratégique 2015-2020 de l'Ordre (PS). Fort de cet exercice porteur, l'ensemble des acteurs concernés, notamment au sein des différentes directions, s'est mis au travail, guidé par les quatre grandes orientations du PS. Les défis sont ambitieux et requièrent que les efforts et les énergies soient sous le signe d'une persévérance sans failles. À cet égard notre conduite continue de s'aligner dans ce sens et j'ose avancer que notre capacité d'actualiser le développement de l'Ordre au cours des dernières années en fait foi.

Cette année, notre premier plan d'action annuel nous aura permis d'amorcer des démarches touchant la plupart des axes et des objectifs des quatre orientations.

À cette fin, j'aimerais souligner tout le travail réalisé par l'équipe de l'Ordre et par l'ensemble de ses comités et de ses instances. C'est grâce à leurs efforts que je me permets de dresser un bilan positif de la première année du PS. De nombreuses actions ont été amorcées et je suis particulièrement fier des avancées en ce qui concerne l'implication accrue de l'Ordre dans les enjeux sociétaux dans la perspective de la protection et de l'intérêt du public.

Ce regard positif sur notre bilan est important à souligner puisqu'il a été réalisé malgré une année particulièrement « déstabilisante ». La réforme sans précédent du réseau de la santé et des services sociaux, dans lequel œuvrent la grande majorité des ergothérapeutes, s'est imposée en toile de fond. Ainsi, l'Ordre ne peut pas nier avoir été

► SUITE À LA PAGE 2

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Les membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle 2016. L'assemblée se tiendra immédiatement après la clôture du colloque annuel de l'Ordre.

Si vous désirez faire inscrire un sujet qui n'apparaît pas sur cet ordre du jour, veuillez communiquer avec la Secrétaire générale de l'Ordre au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. Toutefois, veuillez noter qu'aucune résolution ne pourra être adoptée par l'assemblée concernant ce sujet.

Si vous désirez obtenir une copie du projet de procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 1^{er} octobre 2015, veuillez communiquer avec M^{me} Nelly Grignon à grignonn@oeq.org.

Au moins deux semaines avant la tenue de l'assemblée, vous trouverez le Rapport annuel 2015-2016 sur notre site Web, www.oeq.org, dans la section réservée aux membres, à la page « AGA ».

Nous comptons sur votre présence et espérons vous y rencontrer en grand nombre.

Date : Jeudi 29 septembre 2016
Heure : 16 heures 30
Lieu : La Plaza Salles de Réceptions, 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Ordre du jour

1. Constatation du quorum
2. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} octobre 2015
4. Rapport d'élection 2015
5. Rapport du président-directeur général
6. Rapport des activités de l'Ordre
 - 6.1 Secrétariat général
 - 6.2 Protection du public
 - 6.3 Développement et qualité de l'exercice
 - 6.4 Communication et représentation
7. Rapport du trésorier
 - 7.1 États financiers 2015-2016
 - 7.2 Budget 2016-2017
 - 7.3 Cotisation annuelle 2017-2018¹
 - 7.4 Auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016-2017
8. Divers
9. Clôture de l'assemblée

1. Lors de la séance du Conseil d'administration de l'Ordre du 10 juin 2016, il a été unanimement résolu de recommander, lors de l'assemblée générale des membres, d'augmenter d'un montant de 12 \$ la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2017-2018.

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Plan stratégique, déjà une année de passée... 1, 2

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle... 1

ÉCHOS DE L'ORDRE

Programme d'inspection professionnelle 2016-2017... 2

Remises de prix OEQ pour les universités de Laval, Sherbrooke et McGill... 3

Nomination de Pierre Fortier au Conseil consultatif interdisciplinaire sur la psychothérapie... 3

Portail.OEQ – une année sous le signe de la nouveauté!... 4

Bienvenue aux nouveaux membres... 10

TRAVAUX DE L'ORDRE

Une nouvelle page Web consacrée aux ergothérapeutes-psychothérapeutes... 4

L'inspection professionnelle : des processus en amélioration continue... 5

ÉCHOS DES MEMBRES

Nos membres rayonnent à l'international... 5

Nouveau mandat pour Louise Demers, directrice de l'École de réadaptation... 5

De beaux projets d'étudiants en ergothérapie font les nouvelles en Mauricie... 5

Daniel Bourbonnais, directeur du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR)... 5

500 000 \$ dans un réseau de recherche sur les maladies chroniques... 5

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

UQTR : soutien aux étudiants masculins en ergothérapie... 6

18^e Colloque de recherche en réadaptation de l'Université McGill... 6

Invitation de la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)... 6

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Publication des clauses légales types des formulaires de consentement pour la recherche clinique... 7

Deux nouveaux cadres de référence du MSSS... 7

Nouvelle publication de l'INESSS... 7

Changement au programme fédéral de santé intermédiaire... 7

RESSOURCES EXPRESS

Coup d'envoi de l'Observatoire des tout-petits de la Fondation Lucie et André Chagnon... 8

Retour sur le Sommet sur la confiance dans les organisations... 8

7 astuces pour être bien dans sa tête... 8

L'attachement parent-enfant : nouvelle publication des Éditions CHU Sainte-Justine... 8

Manuel du consensus international à l'usage des médecins sur l'encéphalomyélite myalgique (EM)... 8

Groupes de soutien anglophones pour les gens atteints de Parkinson... 8

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Encadrement à distance du personnel non ergothérapeute (PNE) : rappel et clarifications... 9

Optimisation dans le secteur de la santé : des ergothérapeutes obtiennent gain de cause... 11

USURPATION DU TITRE D'ERGOTHÉRAPEUTE... 10

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE... 10

BABILLARD

Prix OEQ – ACE, Province de Québec... 11

FORMATION CONTINUE

6^e colloque annuel de l'OEQ... 12

Le programme de formation continue 2016-2017... 12

Activités offertes par d'autres organismes... 12

ÉCHOS DE L'ORDRE

Programme d'inspection professionnelle 2016-2017

Comme l'exige le Code des professions, un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession doit être déterminé par le comité d'inspection professionnelle (CIP), approuvé par le comité exécutif (CE) de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) et diffusé aux membres.

Depuis le programme 2015-2016, le CIP retient deux types de critères de sélection pour la détermination de son programme annuel.

1) L'inspection de la compétence*Les critères de sélection*

Tout d'abord, des critères de sélection ont été déterminés pour choisir les ergothérapeutes qui seront inspectés sur leurs compétences. Tel que le prévoit le plan de développement de l'inspection professionnelle pour l'année 2016-2017, l'Ordre établit le nombre d'ergothérapeutes à inspecter à 400.

Par ailleurs, le CIP commencera l'inspection des membres exerçant la psychothérapie. À cet effet, parmi les 400 inspections professionnelles précédemment annoncées, le CIP procédera à l'inspection de cinq (5) ergothérapeutes exerçant la psychothérapie.

Un ergothérapeute pourrait être inspecté s'il répond à l'un des critères suivants :

- Un minimum de 1 an d'expérience professionnelle et inspection précédente ou évaluation des compétences par le comité d'admission datant de plus de trois ans;
- Une première inscription ou réinscription au tableau des membres après plus de trois ans (lorsqu'une évaluation des compétences n'a pas été jugée requise par le comité d'admission avant de permettre l'inscription au tableau des membres);
- La réalisation d'activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou d'activités axées sur la prise de décision à l'égard de services requis, effectuée exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute ou un autre professionnel après s'en être abstenu pendant plus de trois ans;
- La réalisation d'activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou d'activités axées sur la prise de décision à l'égard de services, effectuée exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute ou un autre professionnel après avoir exercé la profession pendant moins de 600 heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au tableau;
- Un changement majeur de domaine principal (santé physique, santé mentale), de services offerts ou de clientèle;
- Les membres dont le numéro de permis est « 09 — » et moins, qui n'ont jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle et qui réalisent des activités axées sur la prestation de

services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client ou des activités axées sur la prise de décision à l'égard de services, réalisée exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute ou un autre professionnel en 2016-2017;

- Les membres ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle avant 2000 et qui réalisent en 2016-2017 des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client ou des activités axées la prise de décision à l'égard de services, réalisée exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute ou un autre professionnel;
- Une inspection de contrôle prévue en 2016-2017 à la suite d'une inspection professionnelle générale, d'une inspection particulière ou de la réussite de mesures de perfectionnement;
- Les inspections visant la vérification du maintien des acquis à la suite de la réussite, au cours d'une année précédente, d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission;
- Les ergothérapeutes pour qui le syndic de l'Ordre demande une inspection professionnelle.
- Cinq (5) membres exerçant la psychothérapie, sélectionnés de manière aléatoire.

Le processus d'inspection de la compétence

Le processus d'inspection professionnelle, auquel peuvent s'ajouter des mesures supplémentaires de contrôle qui permettent d'apprécier le plus justement possible la pratique professionnelle des ergothérapeutes, est composé des éléments suivants :

- l'analyse du dossier d'inspection professionnelle soumis par l'ergothérapeute, soit le questionnaire d'autoévaluation, les portfolios professionnels annuels et deux dossiers clients;
- la demande de documents supplémentaires : lorsqu'une vérification plus approfondie d'un problème lié au dossier d'inspection professionnelle soumis par l'ergothérapeute lors de l'inspection sans visite est nécessaire avant que le comité ne décide du suivi à lui donner;
- l'entrevue téléphonique : lorsque l'analyse du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute laisse entrevoir un problème particulier dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et que des renseignements supplémentaires sont nécessaires avant que le comité ne décide du suivi à donner à l'inspection sans visite;
- la visite dans le milieu de pratique : lorsque l'analyse du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute révèle un problème important dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et qu'une vérification plus approfondie est nécessaire avant que le comité ne décide du suivi à donner à l'inspection;

- l'inspection particulière : lorsque l'analyse du dossier professionnel révèle un problème important dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute qui fait douter de sa compétence professionnelle.

2) L'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Le CIP procédera à une visite d'inspection de la conformité des aspects clinico-administratifs des ergothérapeutes exerçant dans 60 lieux d'exercice du secteur privé. Rappelons que les normes retenues à cette fin sont présentées dans le *Cadre de référence sur les aspects clinico-administratifs lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé* (le Cadre de référence).

Les critères suivants seront utilisés pour sélectionner les membres de l'Ordre à inspecter :

- Les ergothérapeutes exerçant dans 60 lieux d'exercice du secteur privé, sélectionnés de manière aléatoire;
- Les ergothérapeutes pour qui le syndic de l'Ordre demande une inspection professionnelle.

Le processus d'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Ce type d'inspection est composé des éléments suivants :

- la réponse à un questionnaire d'autoévaluation basé sur les normes définies dans le Cadre de référence;
- une visite du lieu d'exercice visant tous les ergothérapeutes exerçant dans le lieu d'exercice sélectionné.

À la suite de cette inspection, les mesures supplémentaires de contrôle utilisées pour l'inspection sur la compétence pourraient également être retenues par le CIP s'il le juge opportun, soit la demande de documents supplémentaires, l'entrevue téléphonique, une visite supplémentaire du milieu ou une inspection particulière.

Le CE a approuvé le présent programme de surveillance générale de l'exercice de la profession lors de sa séance du 26 avril 2016. Le CIP entend ainsi accomplir son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'OEQ.

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle est composé de quatorze (14) ergothérapeutes, dont une ergothérapeute-psychothérapeute, qui exercent dans des secteurs d'activité différents et qui sont reconnus par leurs pairs pour la qualité de leur pratique professionnelle. Deux ergothérapeutes de la permanence de l'Ordre coordonnent le programme, dont un qui assure la présidence du comité. Soutenus par les membres du CIP, quatorze (14) inspecteurs procéderont à la réalisation du programme d'inspection sur la compétence et trois inspecteurs effectueront les visites d'inspection pour le secteur privé.

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

► SUITE DE LA PAGE 1

affecté par cette conjoncture qui prévaut depuis les derniers mois. Plusieurs dossiers stratégiques de l'Ordre qui sont en lien direct avec les instances gouvernementales, notamment celles du MSSS, se sont vus placer en mode « neutre » cette année. Bien que l'on tente le plus possible d'en limiter les impacts, plusieurs de nos actions sont dictées ou orientées par les différents environnements externes. À cet égard, l'Ordre n'a pas pu s'y soustraire complètement et certains de nos objectifs ont été ralentis ou déviés par rapport à ce qui était initialement anticipé. Ces effets se font d'autant plus sentir puisque certains des enjeux du PS visent justement à ce que l'organisation des services au Québec laisse place à une contribution accrue et optimale des ergothérapeutes afin de répondre aux besoins de la population. Par conséquent, l'Ordre devra redoubler ses efforts afin que ne soient pas compromis d'une quelconque façon ses propres développements stratégiques.

Au cours de l'année, la ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles, a présenté aux ordres les premiers jalons de sa réforme souhaitée du Code des professions. Le premier volet de cette réforme touchant spécifiquement la gouvernance des ordres a fait l'objet d'énoncés de principes et est devenu le 11 mai dernier le projet de loi n° 98. Nous avons été conviés, tout comme l'ensemble des ordres, à réagir en priorité dans ce dossier et nous le serons probablement encore à nouveau durant l'année à venir.

L'adaptation sera exigeante, mais sachez qu'elle est mue par le défi et surtout nourrie par la force de nos valeurs, de nos convictions et de nos principes. Malgré la turbulence, nous entrons dans l'année en cours avec la vigueur requise pour faire face aux obstacles tout en s'ouvrant aux changements susceptibles de favoriser et d'améliorer l'exercice de notre mission et l'atteinte de nos objectifs.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Remises de prix OEQ pour les universités de Laval, Sherbrooke et McGill

Le prix de l'OEQ est attribué depuis 1974 à chacun des finissants en Ergothérapie des programmes universitaires québécois ayant obtenu le meilleur résultat de sa cohorte pour l'ensemble de sa formation clinique.

Lors du colloque annuel du programme d'ergothérapie de l'Université Laval qui a eu lieu le 6 mai dernier, Alain Bibeau, PDG de l'Ordre a remis le prix de l'OEQ à Alex Albert qui s'est distinguée par sa maîtrise de la démarche clinique, son excellent raisonnement et son approche centrée sur la personne.

C'est dans les bureaux de l'Ordre que la récipiendaire du Prix OEQ de l'Université de Sherbrooke, Chloé St-Cyr a reçu son prix. Tout au long de sa formation clinique, M^{me} St-Cyr a fait preuve d'un professionnalisme hors du commun. Conscience réflexive, méthodique, démontrant un raisonnement clinique et exprimant des analyses ergothérapeutiques de grande qualité, M^{me} St-Cyr a été remarquée par ses pairs qui ont souhaité lui remettre ce prix.

Finalement, lors du « Strawberries and Champagne Convocation Reception » de l'Université McGill qui a eu lieu le 31 mai dernier, Diane Méthot, coordonnatrice, Formation continue à l'Ordre, a remis le prix de l'OEQ à Sophie-Anne Scherrer. L'étudiante s'est distinguée par ses compétences cliniques, sa capacité d'adaptation, son leadership et son professionnalisme lors de ses interactions avec les cliniciens, collègues et clients.

À tous les trois, nos félicitations!



Alain Bibeau et Alex Albert



Chloé St-Cyr et Alain Bibeau



À gauche : Diane Méthot suivie de Sophie-Anne Scherrer



Nomination de Pierre Fortier au Conseil consultatif interdisciplinaire sur la psychothérapie

Le Conseil des ministres a procédé en avril dernier à la nomination de l'ergothérapeute Pierre Fortier au Conseil consultatif interdisciplinaire sur la psychothérapie. Le Conseil, qui est institué au sein de l'Ordre des psychologues du Québec comprend des membres exerçant des professions autorisées à exercer la psychothérapie. Félicitations à M. Fortier qui relèvera ce nouveau défi avec brio!



Prenez le virage vert

DEMANDEZ UNE SOUMISSION D'ASSURANCE AUTO, HABITATION OU ENTREPRISE ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

30 000 \$

POUR RÉNOVER VOTRE MAISON DE FAÇON ÉCORESPONSABLE

Vous êtes déjà client de La Personnelle ?
Vous êtes automatiquement inscrit au concours.
C'est notre façon de vous remercier.

Pour courir la chance de gagner, demandez votre soumission!

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/masoumissiongagnante



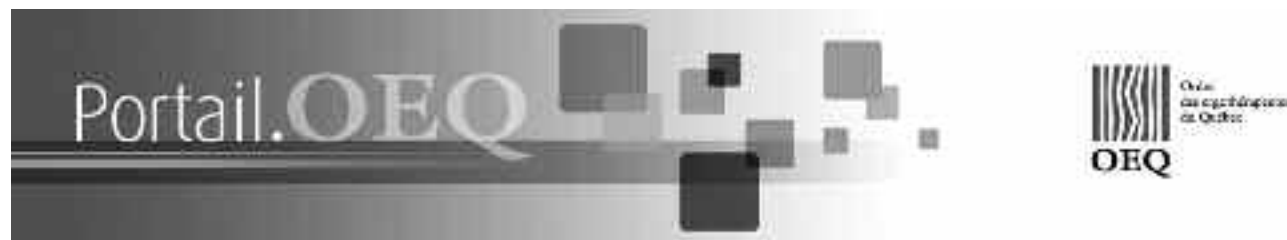
laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La bonne combinaison.

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Aucun achat requis. Le concours se termine le 31 décembre 2016. Le tirage aura lieu le 16 janvier 2017. Il y a un (1) prix à gagner : le gagnant aura le choix entre un montant de 30 000 \$ CAN remis sous forme de cartes-cadeaux échangeables dans un centre de rénovation contre des produits ou des services de rénovations écoresponsables ou un chèque de 30 000 \$ CAN. Le gagnant sera responsable de choisir les fournisseurs - sur approbation de La Personnelle - et de coordonner tous les travaux. Détails et règlement disponibles à lapersonnelle.com/masoumissiongagnante.

ÉCHOS DE L'ORDRE



Portail.OEQ – une année sous le signe de la nouveauté !

Au cours des dernières années, l'Ordre s'est donné comme défi de faciliter l'accès à la formation continue pour ses membres et de leur offrir une plus grande variété de moyens de soutien à la pratique et de développement professionnel. Le médium privilégié pour atteindre cet ambitieux objectif fut le Portail.OEQ. Le déploiement de l'ensemble des fonctionnalités envisagées par l'Ordre a connu son point culminant en 2015-2016 et l'Ordre est plus qu'heureux de leur adoption enthousiaste par les ergothérapeutes. Les prochains paragraphes vous présentent un bilan de ces réalisations.

De la formation continue en ligne et hybride

Au cours de la dernière année, 1 363 ergothérapeutes ont participé aux deux formations en ligne de l'Ordre, soit plus du quart des membres ! De nouvelles formations entièrement en ligne et autodirigées sont actuellement en développement et devraient être disponibles au cours des prochains mois. Pour une première fois, le nombre de participants virtuels surpasse le nombre de participants en salle.

L'Ordre a également modifié différentes formations autrefois exclusivement en salle pour leur ajouter une composante en ligne afin d'en bonifier le contenu ou pour écourter la durée de la formation en présence. La rétroaction des participants fut excellente dans tous les cas ! L'Ordre continuera ainsi d'explorer cette avenue pour les formations de son programme actuel et celles à venir.

À titre expérimental, l'Ordre a ajouté un forum de discussion à l'une de ses formations afin de faciliter le transfert des apprentissages dans la pratique des participants une fois l'activité terminée. L'évaluation de l'appréciation des participants et du formateur de ce nouveau moyen de développement sera effectuée au cours de la prochaine année pour décider de son inclusion à d'autres formations.

La Webdiffusion du colloque

En 2015, plus de 60 ergothérapeutes ont assisté au colloque de l'Ordre à distance ! Instaurée afin de faciliter l'accès des ergothérapeutes au colloque, quelle que soit leur région d'appartenance, l'expérience fut fort appréciée par ce premier groupe de participants. L'Ordre a ainsi décidé de poursuivre cette pratique en espérant que ce public s'élargira d'année en année.

Les communautés de pratique en ligne

En plus des forums de discussions déjà utilisés par plusieurs ergothérapeutes, un nouveau module de communautés de pratique virtuelles a été ouvert récemment. Déjà, quelques groupes se sont formés. D'ici peu, l'Ordre vous fournira des ressources pour faciliter la gestion de vos communautés de pratique et en assurer le succès à long terme.

L'inscription en ligne à la formation continue

Une autre fonctionnalité très demandée par les ergothérapeutes était la possibilité de s'inscrire en ligne à la formation continue. La mise en place de ce nouveau processus fut également un très grand succès puisque près de 100 % des inscriptions se font maintenant par ce mode !

La mise en place du Portail.OEQ était un projet de grande envergure aux multiples volets. L'Ordre est heureux de constater que les ergothérapeutes utilisent en grand nombre les nouveaux services et moyens mis à leur disposition. Surveillez le bulletin électronique du Portail.OEQ pour connaître les nouveautés et les améliorations apportées.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Une nouvelle page Web consacrée aux ergothérapeutes-psychothérapeutes

Afin de faciliter le repérage de la documentation et des renseignements pertinents à leur situation, l'Ordre a ouvert une toute nouvelle page de son site Web consacrée aux ergothérapeutes-psychothérapeutes. Située dans la section réservée aux membres, cette page contient les documents et articles produits par l'Ordre et l'Office des professions du Québec de même que des hyperliens vers des ressources externes, dont l'Ordre des psychologues du Québec qui a la responsabilité d'assurer le suivi de l'application du Règlement sur le permis de psychothérapeute. Cette page sera bonifiée au cours de la prochaine année notamment pour y intégrer les renseignements utiles à l'inspection professionnelle de l'exercice de la psychothérapie par les ergothérapeutes-psychothérapeutes.

Pour accéder à cette page, rendez-vous dans la section réservée aux membres du www.oeq.org et cliquez dans le menu de gauche sur « *Pratique de la psychothérapie par les ergothérapeutes-psychothérapeutes* ».



Offre de formations en santé mentale 2016-17



Les défis du retour et du maintien au travail pour les personnes présentant un trouble de la personnalité : état des connaissances et implications cliniques

Dr Sébastien Bouchard, Ph. D., psychologue
Montréal : 14 octobre 2016 • Québec : 28 octobre 2016



Traitement cognitif-comportemental du perfectionnisme pathologique et de ses troubles associés : une approche transdiagnostique

Dr Martin M. Antony, Ph. D., psychologue
Montréal : 28-29 novembre 2016



Enfants et adolescents victimes de multiples traumatismes : comprendre la problématique pour mieux intervenir

Dr Delphine Collin-Vézina, Ph. D., psychologue
Montréal : 7-8 novembre 2016
Québec : 12-13 décembre 2016



Rétablissement en santé mentale : ancrages théoriques et repères pour accompagner la personne

Dr Hélène Provencher, Ph. D., en sciences infirmières
Marie Gagné, B.A., multidisciplinaire
Montréal : 22-23 novembre 2016
Québec : 24-25 janvier 2017



Toutes ces formations sont accréditées à l'OPQ et l'OTSTCFQ en cours!

Détails et inscriptions
www.porte-voix.qc.ca
porte-voix@videotron.ca • 418 658-5396

Porte-Voix
Formations continues en santé mentale

TRAVAUX DE L'ORDRE

L'inspection professionnelle : des processus en amélioration continue

La Direction du développement et de la qualité de l'exercice s'imprègne d'une philosophie d'amélioration continue pour l'ensemble de ses processus, dont l'inspection professionnelle. En plus de développer le nouveau programme d'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé, la direction travaille également sur l'amélioration de ses processus liés à l'inspection générale des compétences.

En premier lieu, soulignons que l'Ordre a intégré à ses pratiques l'envoi de questionnaires de satisfaction aux membres inspectés qui ont reçu un rapport de recommandations du CIP (à l'exclusion de ceux ayant fait l'objet d'une mesure de suivi telle une entrevue téléphonique ou une inspection particulière – les questionnaires destinés à ces ergothérapeutes feront l'objet de futurs développements). Conçus de manière à préserver l'anonymat des répondants, deux questionnaires électroniques sont transmis à des moments distincts : 1) deux mois après la réception du rapport d'inspection, l'ergothérapeute est invité à donner son appréciation du processus d'inspection et de son rapport individualisé ; 2) quatre mois plus tard, les questions transmises à l'ergothérapeute portent sur sa perception de l'intégration des recommandations que lui a émises le comité d'inspection professionnelle (CIP).

L'analyse des résultats de la première année est en cours pour le premier questionnaire. Avec un taux de réponse avoisinant 50 %, les résultats obtenus sont probants et des données préliminaires ont déjà permis à l'Ordre de modifier une de ses pratiques. En effet, un fort pourcentage d'ergothérapeutes demandait un délai plus long pour transmettre leur dossier d'inspection à l'Ordre. Le calendrier a ainsi été modifié pour

l'année 2016-2017 et deux semaines supplémentaires seront dorénavant accordées. L'Ordre encourage ainsi les ergothérapeutes à participer en grand nombre à ces consultations puisque les données recueillies nous permettent de mieux remplir notre responsabilité de surveiller l'exercice de la profession autant au bénéfice de la population qu'à celui des ergothérapeutes inspectés.

Au cours de l'année à venir, la direction se penchera aussi sur certaines des procédures appliquées par le CIP lorsque des mesures de suivi sont requises à la suite de l'inspection générale.

Tout d'abord, un nouveau mécanisme sera implanté pour mieux soutenir les ergothérapeutes pour qui le CIP a demandé une inspection de contrôle dans un délai déterminé (généralement de douze mois). Les coordonnateurs de l'inspection professionnelle leur offriront la possibilité d'un échange sur les recommandations émises par le CIP dans leur rapport d'inspection. La même possibilité sera offerte à mi-parcours pour, au besoin, permettre une discussion sur le processus d'intégration des recommandations.

Enfin, la direction se penchera également sur son processus d'inspection particulière. Les processus de gestion, le déroulement de la visite de même que la rédaction des rapports et de la documentation pertinente seront revus.

Comme vous pouvez le constater, les processus d'inspection professionnelle de l'Ordre sont en constante évolution afin de toujours mieux remplir notre mission de protection du public tout en soutenant le développement des compétences des ergothérapeutes inspectés.

ÉCHOS DES MEMBRES

Nos membres rayonnent à l'international

Pour son article paru dans l'édition 2016 de la revue *Recueil annuel d'ergothérapie Belge Francophone* intitulé « Un enrichissement des modèles de pratique en ergothérapie : les pourquoi de la réalisation des occupations », Claire Dumont, professeure au Département d'ergothérapie de l'Université de Québec à Trois-Rivières et chercheuse à l'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme, a reçu un prix « coup de cœur » de l'Association des ergothérapeutes de la Belgique. Félicitations !



Daniel Bourbonnais, directeur du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR)



Daniel Bourbonnais, professeur titulaire au programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal a été nommé directeur du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR). L'Ordre lui souhaite le plus grand succès dans ce mandat.



Nouveau mandat pour Louise Demers, directrice de l'École de réadaptation

L'École de réadaptation de l'Université de Montréal a reconduit, pour un nouveau mandat de quatre ans, sa directrice actuelle, M^{me} Louise Demers. Le Comité responsable de cette nomination a souligné la clarté de la vision que M^{me} Demers incarne pour l'École et leur grande appréciation de ses réalisations et de ses qualités personnelles. L'Ordre est heureux de poursuivre sa collaboration avec M^{me} Demers et lui souhaite un mandat productif et enrichissant.

De beaux projets d'étudiants en ergothérapie font les nouvelles en Mauricie

Trois reportages sur le travail d'étudiants en ergothérapie de l'UQTR et de la Clinique multidisciplinaire en santé de l'UQTR ont été réalisés dans les dernières semaines. Ceux-ci mettent en lumière l'apport de l'ergothérapie dans le développement des enfants :

L'apprentissage du vélo en compagnie d'ergothérapeutes :

- <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2016/05/04/004-velos-enfants-ecole-trois-rivieres.shtml?isAutoPlay=1>

Des étudiants en ergothérapie dans les écoles pour favoriser le développement des habiletés motrices des élèves :

- <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2016/04/28/002-ecole-dollard-trois-rivieres-etudiants-ergotherapie.shtml>
- <https://www.facebook.com/icimauriciecentreduquebec/videos/10153728753789403/?pnref=story>

500 000 \$ dans un réseau de recherche sur les maladies chroniques

Le FRSQ a décidé d'investir 500 000 \$ sur cinq ans dans le réseau pancanadien de recherche CHILD-BRIGHT de l'Université McGill dirigé par l'ergothérapeute Annette Majnemer. Une excellence nouvelle pour ce réseau qui a pour objectif d'aider les enfants souffrant de troubles du développement cérébral à améliorer leur trajectoire de croissance et de santé.



L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

UQTR : soutien aux étudiants masculins en ergothérapie

En février dernier à l'UQTR a eu lieu la première rencontre visant la rétention des étudiants masculins dans le cursus de formation en ergothérapie. Cette rencontre a été inspirée d'une conférence donnée par M^{me} Donna Barker de l'Université de Toronto lors du congrès de l'Association canadienne des ergothérapeutes à Winnipeg en mai 2015. Lors de ce 5 à 7, des ergothérapeutes masculins de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont partagé avec les étudiants de l'UQTR leurs expériences respectives et leur réalité dans la profession. Il faut savoir que les hommes représentent seulement 7 % de tous les ergothérapeutes. La table est mise pour l'an prochain où ce sont les étudiants qui prendront le relais de l'animation de la soirée.

Sur la photo, Jonathan Nguyen, Louis Corriveau, Guillaume Frigon-Gélinas, Jean-François Guimond, Pierre-Yves Therriault, Jonathan Plante, Louis Mathon, animateur de la soirée et Aleksa Duretic (absent sur la photo Vincent Mercier-Coderre).



18^e Colloque de recherche en réadaptation de l'Université McGill

L'Université McGill a tenu le 6 mai dernier son 18^e Colloque de recherche en réadaptation. Cet événement, qui a lieu tous les deux ans à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie, permet aux étudiants à la maîtrise et au doctorat en réadaptation de présenter leurs travaux de recherche. L'Ordre était présent afin de remettre à M^{me} Tatiana Ogourtsova le Prix de la meilleure présentation d'un projet de recherche par un membre de l'OEQ pour « Navigation and detection performances in post-stroke unilateral spatial neglect : effects of virtual scene complexity and knowledge translation initiative ».

Invitation de la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

En septembre et octobre 2016, la SAAQ prévoit faire une tournée de présentations auprès des ergothérapeutes travaillant dans le domaine de l'évaluation en conduite automobile et de l'adaptation de véhicules. Le but est de présenter les développements récents dans les orientations de la SAAQ et d'échanger avec les ergothérapeutes.

Les rencontres porteront sur les sujets suivants :

- Présentation du nouveau Règlement relatif à la santé des conducteurs
- Présentation du site Extranet Santé
- Tests sur route et clients présentant des problèmes de consommation
- Retour sur le nouveau formulaire M-57
- Présentation du Service de l'évaluation médicale (SEMSC)
- Formulation des recommandations
- Nouvelles technologies et adaptation de véhicules
- Aspirants conducteurs présentant une limitation fonctionnelle
- Réponses à des questions d'ergothérapeutes – échange

Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'une rencontre destinée aux ergothérapeutes pratiquant le dépistage des conducteurs à risque. Une présentation correspondant davantage à leurs besoins pourrait leur être offerte, sur demande.

Les dates et heures des présentations sont les suivantes. Les lieux seront confirmés plus tard :

Saguenay : le lundi 26 septembre 2016 de 13 h à 16 h 30

Rimouski : le jeudi 29 septembre 2016 de 13 h à 16 h 30

Sherbrooke : le lundi 3 octobre 2016 de 13 h à 16 h 30

Gatineau : le mercredi 12 octobre 2016 de 8 h 30 à 12 h

Longueuil : le lundi 17 octobre 2016 de 13 h à 16 h 30

Laval : le mardi 18 octobre 2016 de 13 h à 16 h 30

Île de Montréal : le mercredi 19 octobre 2016 de 8 h 30 à 12 h

Québec : le lundi 24 octobre 2016 de 13 h à 16 h 30

La SAAQ est également prête à envisager la possibilité de se déplacer dans d'autres localités pour des groupes d'au moins huit ergothérapeutes.

Les ergothérapeutes intéressés doivent s'inscrire avant le 1^{er} septembre prochain, en contactant M^{me} Marylin Bernard : marylin.bernard@saaq.gouv.qc.ca, 418-528-3204. S.V.P., indiquez votre nom, lieu d'exercice, numéro de téléphone, adresse courriel et précisez à quelle rencontre vous souhaitez assister. De plus, afin d'enrichir la période de discussion, les ergothérapeutes désirant soumettre des questions à l'avance sont priés de le faire.

Il n'y a aucuns frais d'inscription. Vous êtes attendus en grand nombre !

TOPMED

CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT
DE TECHNOLOGIE EN ORTHÈSES PROTHÈSES
ET ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

NOUS COLLABORONS À VOTRE SUCCÈS !

- **Développement technologique**

Évaluation | Conception | Fabrication

- **Soutien technique**

Modernisation | Mise à niveau technologique

- **Formation et information**

Perfectionnement | Formation sur mesure

topmed.ca

info@topmed.ca | 418 780-1301
755, Grande-Allée ouest, Québec (Québec) G1S 1C1



EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Publication des clauses légales types des formulaires de consentement pour la recherche clinique

Le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont publié des travaux d'harmonisation des « Clauses légales types des formulaires d'information et de consentement dans le cadre d'essais cliniques »

Pour plus d'information : <http://bit.ly/1ThPvXb>

Deux nouveaux cadres de référence du MSSS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a rendu disponibles deux nouveaux cadres de référence dans les dernières semaines :

- Cadre de référence sur le développement des compétences en soins palliatifs et de fin de vie
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001592/>
- Cadre de référence sur les ressources intermédiaires et les ressources de type familial
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000168/>

Nouvelle publication de l'INESSS

L'Institut d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS) a publié un rapport sur lequel nous aimerions attirer votre attention : *Modèles de dispensation des soins et des services aux personnes présentant des troubles concomitants de santé mentale et de dépendance.*

Pour consulter la publication : <http://bit.ly/253ILyc>



Changement au programme fédéral de santé intérimaire

Depuis le 1^{er} avril dernier, Citoyenneté et Immigration Canada a rétabli le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) au même niveau de couverture disponible avant 2012.

Le PFSI offre une protection en matière de soins de santé limitée et temporaire aux personnes appartenant aux groupes ci-dessous qui ne sont pas admissibles à un régime provincial ou territorial d'assurance-maladie :

- les personnes protégées, y compris les réfugiés réinstallés;
- les demandeurs d'asile;
- les membres de certains autres groupes.

Le PFSI ne couvre pas les services ou les produits pour lesquels une personne peut être remboursée en vertu d'un régime d'assurance privée.

Pour plus d'information :

<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/resume-pfsi.asp>



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par Ostéopathie Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1365 heures. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par Ostéopathie Québec. Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site Internet au www.coq.org



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 19 mai 2016 et le mardi 22 août 2016 dans la salle 204 du Centre St-Pierre, 1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande.



Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télé. : 514 844-0478 - www.oeq.org

Rédaction : Alain Bibeau, Florence Colas, Caroline Fortier, Jacques Gauthier, Diane Méthot, Louise Tremblay, Catherine Roberge, Nathalie Thompson.

Graphisme : Mardigrate

Tirage : 4850 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OÉQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.

RESSOURCES EXPRESS

Coup d'envoi de l'Observatoire des tout-petits de la Fondation Lucie et André Chagnon

OBSERVATOIRE des tout-petits

Le 18 avril, la Fondation Lucie et André Chagnon a donné le coup d'envoi de son nouveau projet d'Observatoire des tout-petits qui a pour mission de contribuer à placer le développement et le bien-être des tout-petits au cœur des priorités de la société québécoise. L'Ordre a donné son appui à la mission de l'Observatoire et pourra être appelé à collaborer à certains dossiers.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'Observatoire des tout-petits ou sur les données des dossiers thématiques, visitez le www.tout-petits.org.

Retour sur le Sommet sur la confiance dans les organisations

Après le Sommet International de la Confiance dans les Organisations 2015, qui s'est tenu à Montréal les 21 et 22 mai 2015, l'équipe de l'Institut de la confiance dans les organisations a réalisé un ouvrage synthèse des moments importants de l'événement. En plus du résumé des conférences, vous y trouverez des témoignages de personnalité, dont Geoff Molson, Pierre Bruneau, Paul Arcand, Pierre Lavoie, René Rouleau (Président, La Capitale), Suzanne Blanchet (VPP, Cascades) et Michel Nadeau (IGOPP). Vous y trouverez aussi, en page 90 du document, un mot de l'Ordre.

<http://bit.ly/1MBFeCd>



7 astuces pour être bien dans sa tête

Le Mouvement Santé mentale, anciennement l'Association canadienne pour la santé mentale - division du Québec vous invite à prendre part au mouvement et de créer, renforcer et développer la bonne santé mentale des Québécoises et Québécois. Une année remplie de festivités dont la campagne s'affiche sous le titre « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

Pour plus de détails :
<http://www.cmha.ca/fr/>



L'attachement parent-enfant : nouvelle publication des Éditions CHU Sainte-Justine

Jacinthe Emery, enseignante au Département de psychologie de l'Université de Montréal, est spécialisée dans l'analyse et l'encodage d'évaluations relationnelles parents-enfants. Elle propose cet ouvrage qui englobe tous les aspects de l'attachement selon différents contextes familiaux.

Pour en savoir plus :

<http://www.editions-chu-sainte-justine.org/livres/attachement-parent-enfant-294.html>

Manuel du consensus international à l'usage des médecins sur l'encéphalomyélite myalgique (EM)



L'Association québécoise de l'encéphalomyélite myalgique (AQEM) a publié récemment le Manuel du consensus international à l'usage des médecins sur l'encéphalomyélite myalgique (EM) communément appelé le syndrome de fatigue chronique (SFC), la version française du « Myalgic Encephalomyelitis - Adult & Paediatric : International Consensus Primer for Medical Practitioners » (ICP). Rédigé par des experts-médecins canadiens, américains et européens, ce document est un des plus récents concernant l'étiologie, la pathologie, la physiopathologie ainsi que les traitements associés à l'EM/SFC.

Pour plus d'information : <https://aqem.org>

Groupes de soutien anglophones pour les gens atteints de Parkinson

Deux groupes de soutien anglophones pour les gens atteints de Parkinson seront lancés en juin à Côte-des-Neiges et dans l'Ouest de l'Île de Montréal. Les groupes de soutien Parkinson seront animés par un professionnel de la santé.

Le premier rendez-vous mensuel aura lieu le 21 juin, 2016 aux endroits suivants :

- Le Centre Cummings, 5 700 Ave Westbury, Montréal de 10 h AM à midi ;
- Le Centre Cummings West, 96 rue Roger Pilon, Dollard-des-Ormeaux, de 14 h à 16 h.

La participation est gratuite, mais l'inscription est requise. Pour inscription, appelez 514 357-4291. Des rencontres à venir sont prévues aux dates suivantes : 19 juillet, 23 août, 13 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 13 décembre.

Pour plus d'information : www.parkinson.ca

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Encadrement à distance du personnel non ergothérapeute (PNE) :
rappel et clarifications

Des lignes directrices concernant la participation du PNE à la prestation des services en ergothérapie (ci-après appelées lignes directrices), émises par l'OEQ en juin 2005, stipulent entre autres les conditions préalables à l'assignation des activités cliniques. L'une de ces conditions concerne les modalités d'encadrement requises par l'ergothérapeute qui effectue une telle assignation. Parmi ces modalités, on retrouve le degré d'encadrement requis par l'ergothérapeute qui peut, selon la situation, être rapproché ou à distance. Dans les lignes directrices, on entend par « encadrement » le processus par lequel l'ergothérapeute s'assure que le PNE à qui il assigne des activités cliniques reliées au processus d'intervention ergothérapeutique est en mesure d'accomplir celles-ci de manière appropriée. Un encadrement « à distance » signifie que l'ergothérapeute n'est pas sur place, mais est facilement accessible.

Bien que l'avènement des technologies de l'information et des communications étende les frontières du « facilement accessible », celles-ci ne sont toutefois pas sans limites. D'ailleurs, un nombre accru de questions provenant des membres est observé à cet égard au soutien téléphonique de l'OEQ au cours des dernières années.

L'objectif du présent article est de faciliter la compréhension par les membres des lignes directrices à cet égard. Pour ce faire, l'article se divise en trois volets : 1) rappel des assises légales et normatives entourant l'encadrement du PNE; 2) principes à prendre en compte lorsque l'ergothérapeute détermine la possibilité d'encadrer du PNE à distance; 3) principes de clarification du terme « facilement accessible ».

1) Assises légales et normatives à l'origine de la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute qui assigne des activités cliniques à du PNE

La responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute qui assigne des activités cliniques à du PNE prend assise sur le *Code de déontologie des ergothérapeutes*, le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec* (OEQ, 2010, révisé 2013) et sur les lignes directrices *Participation du personnel non-ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie* (OEQ, 2005).

• Code de déontologie des ergothérapeutes

Deux articles explicitent plus particulièrement les obligations déontologiques de l'ergothérapeute en matière d'encadrement du PNE :

- *L'ergothérapeute doit s'assurer que toute personne qui l'assiste soit compétente et qualifiée (a. 71);*
- *L'ergothérapeute doit exercer une supervision appropriée des personnes qui l'assistent (a. 72).*

• Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec (OEQ, 2010, révisé 2013)

Le document définit des critères entourant l'assignation d'activités cliniques par un ergothérapeute, tant à l'égard de l'évaluation, de l'élaboration d'un plan d'intervention, de la conduite de l'intervention que de la tenue des dossiers (voir les domaines de compétences 1 et 2).

• Participation du personnel non ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie — Lignes directrices (OEQ, 2005);

Le document précise notamment la responsabilité de l'ergothérapeute qui assigne des activités cliniques reliées au processus d'intervention ergothérapeutique à du PNE ainsi que les conditions pour l'assignation des activités cliniques.

2) Principes à prendre en compte lorsque l'ergothérapeute détermine la possibilité d'encadrer du PNE à distance

L'ergothérapeute est le maître d'œuvre des services d'ergothérapie fournis à ses clients.

L'ergothérapeute peut, sous certaines conditions émises aux lignes directrices (p. 18), assigner à du PNE des activités cliniques reliées au processus d'intervention ergothérapeutique. Cela dit, il demeure le maître d'œuvre des services en ergothérapie ainsi offerts. Cela implique notamment qu'il doit, en temps opportun lorsque la situation le requiert, être en mesure d'intervenir directement auprès du client.

Le risque de préjudice pour le client est un facteur essentiel à prendre en compte en vue de déterminer la possibilité d'encadrement à distance.

Lors de l'analyse des facteurs déterminants pour l'assignation d'une activité clinique, le risque de préjudice au client permettra non seulement de déterminer la possibilité d'assigner cette activité à du PNE, mais également la possibilité de l'encadrer à distance. De façon particulière,

- la probabilité qu'un événement dommageable pour le client survienne lors de la réalisation de l'activité clinique (probabilité);
- et
- la nature et le caractère d'irréversibilité de l'impact sur le client advenant sa survenance (impact).

sont deux composantes essentielles à l'analyse menant à la décision relative à l'encadrement à distance. Pour plus de détails, se référer aux pages 17-18 des lignes directrices en particulier à la figure 2 (p. 18) qui indique notamment qu'un encadrement à distance n'est possible que pour les situations où l'impact est faible.

3) Principes de clarification du terme « facilement accessible »

L'ergothérapeute qui assigne des activités cliniques à du PNE doit être dans l'exercice de ses fonctions.

Bien que les technologies de l'information et des communications permettent davantage de possibilités en ce qui a trait à l'établissement de mécanismes de communication efficaces, il n'en demeure pas moins que le professionnel n'est pas dans l'exercice de ses fonctions en tout temps. Par conséquent, une condition *sine qua non* pour que l'ergothérapeute puisse assurer l'encadrement du PNE est qu'il soit dans l'exercice de ses fonctions au moment où les

activités assignées sont accomplies. Les exemples suivants donnent un aperçu de situations où l'ergothérapeute n'est pas dans l'exercice de ses fonctions.

L'ergothérapeute est :

- en vacances;
- en congé férié;
- en congé de maternité;
- en arrêt de travail.

L'ergothérapeute qui assigne des activités cliniques à du PNE doit être dans un contexte lui permettant d'en assurer son encadrement.

Le fait que l'ergothérapeute soit dans l'exercice de ses fonctions ne signifie pas pour autant qu'il puisse assurer l'encadrement du PNE au moment approprié. Voici certains exemples où l'ergothérapeute **n'est pas « facilement accessible »** en vue d'assurer l'encadrement requis.

Au moment où les activités assignées sont prodiguées par le PNE :

- l'ergothérapeute est en exercice dans un endroit où le réseau de communication est fragile;
- l'ergothérapeute est en exercice outre-mer (fuseau horaire très différent);
- l'ergothérapeute qui a plus d'un employeur est en exercice dans un milieu où l'employeur est distinct de celui où exerce le PNE et l'ergothérapeute n'a pas pris entente avec son employeur l'autorisant à faire de telles tâches sur ses heures de travail pour le compte d'un autre employeur.

CONCLUSION

L'avènement des technologies de l'information et des communications permet de faciliter les possibilités d'encadrement à distance du PNE. Effectuée en prenant en considération les principes de base préalablement indiqués, cette modalité d'encadrement peut s'avérer possible tout en respectant les normes professionnelles applicables.



USURPATION DU TITRE D'ERGOTHÉRAPEUTE

Inscription au Tableau des membres, la rigueur s'impose

L'Ordre avait entrepris, il y a un certain temps déjà, deux poursuites pénales afin de faire respecter le titre d'ergothérapeute. Dans les deux cas, il s'agissait de personnes détenant un permis valide mais non inscrites au Tableau des membres alors qu'elles continuaient à occuper leur poste d'ergothérapeute. Ces personnes ont choisi de plaider coupables sur trois chefs d'infraction et leur culpabilité a été reconnue par la Cour. Par conséquent, elles ont été condamnées à payer des pénalités de 4 500,00 \$ chacune, soit 1 500,00 \$ par infraction, ce qui est l'amende minimale prévue par le *Code des professions*. L'Ordre a décidé de suspendre sa poursuite pour les autres infractions.

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Avis est par les présentes donné que, le 1^{er} avril 2016, le comité d'admission de l'Ordre a rendu une décision à l'endroit de M^{me} Johanne Bolduc (n° de permis 92-104), dont le domicile professionnel est situé à Sherbrooke.

Au terme de cette décision, M^{me} Bolduc a été autorisée à s'inscrire au Tableau de l'Ordre, mais elle ne peut exercer les activités professionnelles comprises dans le champ d'exercice de l'ergothérapie autrement que dans le cadre du stage de formation clinique supervisée et de la supervision professionnelle qui lui ont été imposés en application de l'article 1 du Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et de l'alinéa 2 de l'article 45.3 du Code des professions. M^{me} Bolduc n'est pas autorisée à superviser des stagiaires pendant la durée des mesures de perfectionnement.

Cette limitation du droit d'exercice est en vigueur depuis le 5 mai 2016 et prévaudra jusqu'à la réussite des mesures de perfectionnement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

Louise Tremblay, erg., LL. M., Secrétaire générale

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

Arsenault, Sophie
Barrette-Neveu, Alexandra
Beaudoin, Gabrièle
Bergeron, Cédrik
Blanchet, Myriam
Bourduas, Geneviève
Bourgeois, Gabriel
Caron, Chloé
Chabot, Véronique
Chatti, Myriam
Chouinard, Caroline

Crépeau, Caroline
D. Pedneault, Frédérique
Daniel, Winnie
de Macar, Eve
Dion, Danaé
Dory, Othniel
Fortier, Sarah
Gagné, Samantha
Gagnon, Laurence
Gaudreau, Anne-Sophie
Gauthier, Audrey

Gauthier, Frédérik-Ann
Goulet, Marie
Grenier, Ariane
Hamel, Jessica
Hardy Fredette, Jessica
Hébert, Sarah
Houle, Marina
Huppé, Amélie
Lacombe, Jessica
Laroche, Sarah
Loisel, Marie-Christine

Longpré, Laurence
Lu, Patrice
Masson, Alexandra
Mercier, Sarah-Michèle
Moisan, Marie-Hélène
Monteferrante, Jessica
Morellato, Alyssa
Nurse, Atiya
Paquet, Amélie
Pereira, Nadia
Perron, Alyssa

Pomerleau, Marie-Joëlle
Sinotte, Stéphanie
Sparling, Christine
St-Cyr, Chloé
Stocco, Stéphanie
Talbot, Marie-Ève
Thériault, Joanie
Turgeon, Maya
Veillette, Marjolaine
Vézina Rioux, Joséanne
Yelle Béland, Audrey

Avis de décès

Au cours de l'année financière 2015-2016, l'OEQ a été informé du décès des personnes dont les noms suivent et qui détenaient un permis de l'Ordre :

Raymonde Hachey

Julie Lambert

L'Ordre souhaite offrir ses plus sincères condoléances à la famille et aux collègues éprouvés.



VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ



PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

595 LANAUDIÈRE
REPENTIGNY, Q.C.
J6A 7N1

1-888-919-2555

www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com



**SPÉCIALISTE
EN ADAPTATION
DE VÉHICULES
ET REMORQUES
POUR PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE**




MEMBRE ACCRÉDITÉ



LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Optimisation dans le secteur de la santé :
des ergothérapeutes obtiennent gain de cause

En décembre 2012, l'OEQ, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) ont publié un communiqué invitant les parties impliquées dans les diverses démarches d'optimisation des soins et services à faire preuve de vigilance, sachant que les professionnels impliqués doivent exercer leurs activités dans le respect des normes professionnelles et des règles déontologiques applicables. Les ordres signataires encourageaient alors leurs membres à informer les instances appropriées (supérieur immédiat, conseil multidisciplinaire, ordre professionnel) de toute situation ne leur permettant pas d'exercer leur profession dans le respect des normes professionnelles et des règles déontologiques, et ce, dans l'intérêt de la population.

Une telle situation a été amenée devant un arbitre du travail par 52 employés du Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord (faisant maintenant partie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île), dont 9 ergothérapeutes. L'OEQ souhaite informer ses membres de la décision rendue le 7 mars dernier dans cette cause afin d'illustrer les différents facteurs qui entrent en jeu dans une situation complexe où des enjeux de relations et d'organisation du travail, d'autonomie professionnelle et de déontologie s'entrecroisent.

Rappel des faits

En 2010, le MSSS a émis une directive au terme de laquelle les programmes de soins à domicile devaient augmenter de 10 % le temps d'intervention direct auprès des patients au cours des 5 prochaines années, à défaut de quoi des pénalités financières leur seraient imposées. Afin d'atteindre cet objectif, le CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord a retenu les services de la firme Proaction et a mis en place un « Projet d'optimisation ».

Dans le cadre de ce projet, un outil appelé « Planification et suivi de la performance » (PSP) a été implanté. Cet outil consistait essentiellement en une grille informatique devant être remplie hebdomadairement par les employés du SAD, afin notamment d'y planifier leur semaine de travail en utilisant des « temps standards » pour une série d'intervention. Une rencontre était ensuite prévue avec leur gestionnaire au terme de laquelle les employés devaient rendre compte de la réalisation des activités de la semaine et expliquer les écarts entre les activités planifiées et celles effectivement réalisées.

Dès le départ, le PSP a soulevé la grogne des employés qui jugeaient que les temps standards imposés n'étaient pas réalistes et ne tenaient pas compte de la réalité des soins à domicile. Ils se plaignaient également du temps requis pour le compléter de même que du stress qu'ils ont vécu en raison de la surcharge de travail découlant de son utilisation et du climat de travail malsain qui régnait du fait qu'ils se sentaient constamment évalués. Éventuellement, les employés ont cessé d'utiliser le PSP et l'employeur a décidé d'y mettre fin puisque cet outil n'avait pas fait ses preuves.

Conditions de travail justes et raisonnables

Au terme de sa décision, l'arbitre a donné raison aux employés en concluant que « l'expérience du PSP qu'a fait vivre l'Employeur aux salariés des équipes des SAD a porté atteinte à leur droit à des conditions de travail justes et raisonnables et qu'elle fut néfaste

pour leur milieu de travail ». Il a accordé à chacun des 52 employés signataires des griefs une somme de 500 \$ à titre de dommages moraux.

Aucun dommage punitif n'a cependant été imposé par l'arbitre, compte tenu du fait que l'employeur n'a pas prolongé les inconvénients et souffrances psychologiques éprouvés par les employés après que ceux-ci aient décidé de cesser d'utiliser le PSP, en guise de protestation.

Intégrité professionnelle et responsabilités déontologiques

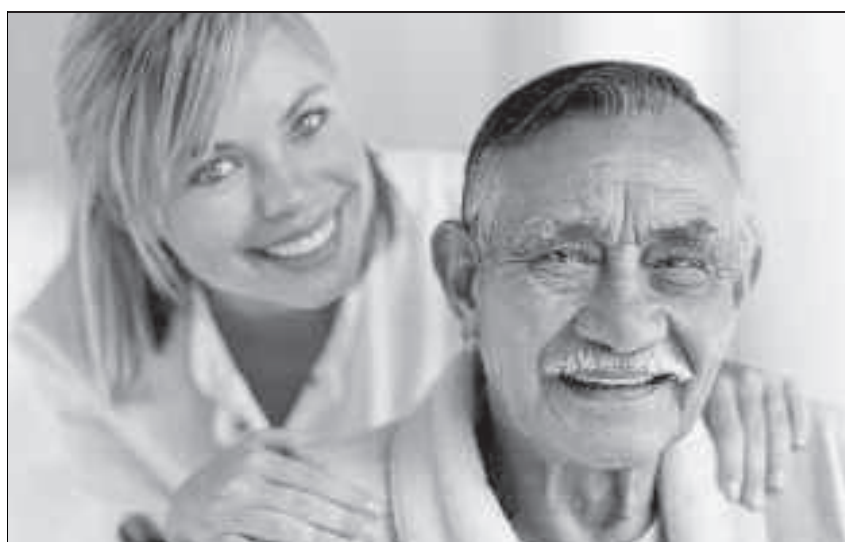
Au soutien de leurs griefs, les employés professionnels ont également invoqué le fait que l'imposition du PSP les a forcés à travailler en marge de leurs obligations professionnelles et déontologiques, dont notamment en ce qui a trait à l'obligation de s'abstenir d'exercer dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité de leurs services, l'obligation de sauvegarder leur indépendance professionnelle et celle d'ignorer toute intervention d'un tiers qui pourrait influencer sur l'exécution de leurs devoirs professionnels au détriment de leur client.

L'arbitre constate sur ce point que « Le PSP, à cause de certaines caractéristiques inhérentes (c.-à-d. temps standards pour des activités précises et objectifs quantitatifs) comportait objectivement le risque qu'un professionnel soit placé dans le dilemme consistant à choisir entre se conformer au PSP ou se conformer à ses obligations de qualité de service, d'intérêt du client ou de respect d'une norme généralement reconnue, comprenant notamment de mettre le temps et le soin nécessaire à poser un acte et un jugement clinique ». « Une application coercitive du PSP aurait pu avoir comme conséquence une violation des devoirs déontologiques incombant par ricochet à l'Employeur ». Cependant, l'arbitre conclut que « la preuve, si elle révèle un risque, n'établit pas qu'une telle situation se soit effectivement produite ». Il rejette donc cet argument, faute de preuve.

L'Ordre est préoccupé

L'Ordre est préoccupé par certaines actions mises de l'avant dans le cadre de divers programmes d'optimisation actuellement en cours dans le réseau. De concert avec l'OTSTCFQ et l'OPPQ, l'OEQ a d'ailleurs publié le 13 mai dernier un communiqué de presse au terme duquel il dénonce une pratique de plus en plus répandue dans le réseau, à savoir le fait de confier à divers professionnels de la santé des dossiers qui sont en dehors de leur champ de compétence et pour lesquels ils ne sont pas qualifiés, dans le but de « faire fondre les listes d'attente ».

Au terme du communiqué de presse, les présidents des trois ordres émettent la mise en garde suivante : « L'assignation d'un professionnel à une activité à l'extérieur de son champ d'exercice et de compétences peut avoir des conséquences importantes sur la protection du public. Même en contexte de réorganisation et d'optimisation des soins et services, une telle pratique est fortement déconseillée. L'interdisciplinarité ne signifie pas d'affecter n'importe qui à n'importe quelle tâche ». Ils concluent en mentionnant que « L'organisation du travail ne doit pas placer les professionnels dans des situations de faute professionnelle ou de manquement déontologique. Tous les gestionnaires le savent, mais cette nouvelle nous offre l'occasion de leur rappeler. »



**FIER ASSUREUR
DES MEMBRES DE
L'ORDRE DEPUIS
PLUS DE 15 ANS**

Nous sommes là pour vous protéger dans
l'exercice de vos activités professionnelles!
N'hésitez pas à nous contacter pour toute
question sur votre programme d'assurance.

1 800 644-0607
lacapitale.com/oeq-rs

Cabinet en assurance de dommages

La Capitale
Assurances générales

L'ASSURANCE QUI NE VOUS LAISSE JAMAIS SEUL

BABILLARDPrix OEQ –
ACE, Province
de Québec

Le prix conjoint décerné par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Association canadienne des ergothérapeutes, vise à souligner l'apport ou les réalisations d'un organisme, d'un programme ou d'une personne ayant contribué d'une manière exceptionnelle à l'avancement de la santé et du bien-être des Canadiens. Cette année, le prix a été remis à M^{me} Hélène Sylvestre, conseillère prévention jeunesse à la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail. Ce prix honore M^{me} Sylvestre pour sa collaboration à la Clinique multidisciplinaire en santé de l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'École d'agriculture de Nicolet, dans le cadre du projet de prévention des blessures des étudiants en horticulture.

FORMATION CONTINUE

6^e colloque annuel de l'OEQ

Le prochain colloque annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aura lieu le 29 septembre prochain au La Plaza Salles de Réceptions à Montréal sous le thème « Enjeux et défis contemporains de l'ergothérapeute du secteur privé ».

Nous vous invitons à consulter le programme complet sur le Portail.OEQ. L'Ordre vous offre à nouveau la possibilité de suivre le colloque à distance en Webdiffusion. De plus, pour la première fois, le colloque proposera un salon des exposants. Plusieurs partenaires ont confirmé leur présence. Vous pourrez aussi y rencontrer les équipes de l'Ordre et poser vos questions concernant l'inspection professionnelle et le bureau du syndicat.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 26 juin prochain pour profiter du tarif réduit pour inscription hâtive.

Inscrivez-vous sans tarder et au plaisir de vous rencontrer !

Le programme de formation continue 2016-2017

Le programme d'activités de formation continue offert par l'Ordre est publié sur la page d'accueil du Portail.OEQ. Nous vous invitons à communiquer ces renseignements aux personnes de votre milieu de travail qui gèrent votre inscription aux activités de l'Ordre. Vous ou votre employeur pouvez maintenant effectuer votre inscription entièrement en ligne !

Activités	Dates
Colloque 2016	29 septembre 2016 La Plaza Salles de réception, Montréal
Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	En ligne – GRATUIT
Code de déontologie	En ligne – GRATUIT
Comment soutenir notre identité professionnelle et notre raisonnement clinique grâce aux modèles conceptuels	27 et 28 octobre 2016 – Québec
NOUVEAU – Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	En ligne
Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	3 octobre et 14 novembre 2016 – Québec 9 janvier et 13 février 2017 – Montréal
Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute pour une clientèle DHTSA	13 mars et 20 avril 2017 – Montréal
Intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes adultes ou d'ainés présentant des difficultés à s'alimenter	3 et 4 novembre 2016 – Montréal
L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	Module en ligne et deux journées en salle 24 et 25 octobre 2016 + module en ligne – Québec 28 et 29 novembre 2016 + module en ligne – Montréal
Le rapport d'ergothérapie dans un contexte médico-légal	7 et 8 novembre 2016 – Montréal
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en CLSC et CHSLD	Module en ligne et deux journées en salle 3 avril et 1 ^{er} mai 2017 – Montréal 10 avril et 8 mai 2017 – Québec
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en soins aigus	Module en ligne et deux journées en salle 15 novembre et 13 décembre 2016 – Montréal 24 avril et 29 mai 2017 – Québec
Prévention et traitement des plaies de pression	12 septembre et 7 novembre 2016 – Québec 27 février et 27 mars 2017 – Montréal
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – niveau avancé	2 mars 2017 – Montréal 24 novembre 2016 – Québec

FORMATIONS OFFERTES EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Impacts des troubles cognitifs sur les habitudes de vie : modèles théoriques et applications cliniques	27 et 28 octobre 2016 – Montréal 26 et 27 novembre 2016 – Québec
NOUVEAU – Instrument de mesure pour une clientèle en santé mentale	27 février 2017 – Montréal 12 mai 2017 – Québec
Instrument de mesure pour une clientèle neurologique	9 et 10 février 2017 – Québec

FORMATIONS OFFERTES EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE – CAMPUS DE LONGUEUIL

Apprendre à négocier efficacement	16 et 17 février 2017 – Longueuil
Utilisation de l'information valide sur Internet	17 mars 2017 – Longueuil Suivi d'un module en ligne
La communication et la prise de décision partagée	16 septembre et 21 octobre 2016 – Longueuil
NOUVEAU – Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants	7 décembre 2016 – Longueuil Suivi d'un module en ligne

Nous vous invitons à surveiller les communications de l'Ordre, car nous prévoyons ajouter de nouvelles thématiques au cours de l'année.

Assurez-vous de fournir votre adresse courriel lors de votre inscription au Tableau des membres et de la mettre à jour si vous la modifiez. Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour des formations sur demande, communiquez avec la secrétaire à la formation continue, M^{me} Corinne Parmentier, au 514 844-5778, poste 250 ou parmentierc@oeq.org.

Activités offertes par d'autres organismes

La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le Portail.OEQ dans la section *Activités de formation offertes par d'autres organismes* afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

FORMATIONS

THÈME	ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'ÉCRITURE
Organisme :	L'ergothérapie de la maison à l'école
Dates et lieu :	du 14 au 16 septembre 2016 de 8 h 30 à 16 h à Montréal
Renseignements :	http://www.edme.org/formations_traitement_ecriture.php
THÈME	FORMATION ABC BOUM ! ERGO
Organisme :	L'ergothérapie de la maison à l'école
Date et lieu :	17 septembre 2016 de 8 h 30 à 16 h à Montréal
Renseignements :	http://www.edme.org/formations_abcboum_ergo.php
THÈME	INTRODUCTION À L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL (NIVEAU 1)
Organisme :	PsyMontréal
Dates et lieu :	26 et 27 septembre de 9 h à 16 h 30 à Montréal
Renseignements :	http://psymontreal.com/formations-publiques-brochures-et-formulaires-dinscription/
THÈME	FORMATION BAL-A-VIS-X (formateur: M. Bill Hubert)
Organisme :	L'ergothérapie de la maison à l'école
Dates :	30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre 2016 à Montréal
Renseignements :	http://edme.org/formations_bal-avis.php
THÈME	FORMATION EN ENTRETIEN MOTIVATIONNEL
Organisme :	Groupe Ancora
Dates et lieux :	20 et 21 octobre 2016 à Québec; 24 et 25 novembre 2016 à Laval; 16 et 17 mars 2017 à Longueuil et 27 et 28 avril 2017 à Granby
Renseignements :	www.groupeancora.com
THÈME	LA DYSPHAGIE CHEZ L'ENFANT (POUR LES TROUBLES D'ALIMENTATION D'ORDRE SENSORIEL, MOTEUR ET DE DÉGLUTITION)
Organisme :	Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Dates et lieu :	24, 25 et 26 octobre 2016, à l'Université de Sherbrooke, campus de Longueuil
Renseignements :	514 360-7083 poste 102; info@cliniquepde.ca ; www.cliniquepde.ca
THÈME	L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL (FORMATION AVANCÉE NIVEAU 2) : LE DISCOURS CHANGEMENT
Organisme :	PsyMontréal
Dates et lieu :	26 octobre de 9 h à 16 h 30 à Montréal
Renseignements :	http://psymontreal.com/formations-publiques-brochures-et-formulaires-dinscription
THÈME	ÉVALUATION PRPP (PERCEIVE, RECALL, PLAN AND PERFORM)
Organisme :	Société de Formation en Ergothérapie de Québec
Dates :	formation de 5 jours, du 12 au 16 novembre 2016 à Québec
Renseignements :	sfeq@videotron.ca
CONGRÈS - COLLOQUE - SYMPOSIUM	
THÈME	3^e CONGRÈS MONDIAL SUR LA RÉSILIENCE
Organisme :	Université du Québec à Trois-Rivières et Association internationale Resilio
Dates et lieu :	22, 23 et 24 août 2016 à Trois-Rivières
Renseignements :	http://www.uqtr.ca/Congres-resilience2016
THÈME	27^e COLLOQUE DE L'ADOQ : L'ORTHOPÉDAGOGIE RÉAFFIRMÉE POUR DÉJOUER LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE
Organisme :	Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ)
Dates et lieu :	20 et 21 octobre 2016 à Lévis
Renseignements :	http://www.ladoq.ca/
THÈME	COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DE SPINA-BIFIDA ET D'HYDROCÉPHALIE DU QUÉBEC
Organisation :	Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec
Dates et lieu :	21 et 22 octobre 2016 à Montréal
Renseignements :	514 340-9019; 1 800 567-1788 ou info@spina.qc.ca
THÈME	TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL SUR LE RAISONNEMENT CLINIQUE
Organisme :	Faculté de médecine de l'Université de Montréal
Dates et lieu :	du 25 au 28 octobre 2016 à Montréal
Renseignements :	http://www.montrealconferenceclinicalreasoning.ca/fr